

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Mercredi 22 juin 2011, 20h30

Date de convocation : le 16 juin 2011

Date d'affichage : le 16 juin 2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 14

Le 22 juin 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Chantal GALATI, Jérôme FONTAINE, Annick NAVEAU, Alain LANCELEUR, Alexandra PORCHER, Cécile DENOUAL, Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Claude RENO, Lionel JARRIÉ,

Absents excusés : Marie-Claire GAUTIER, Laurent FOURMOND, Jean-Louis MORICE, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON,

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2011.64 : Informations diverses

Site de loisirs : il fonctionnera du 14 juillet au 16 août 2011

Primaires du Parti socialiste : des 9 et 16 octobre 2011 : des locaux seront mis à leur disposition gratuitement, ainsi que le matériel nécessaire au vote (urne, isoires, tables...). La liste électorale a été transmise.

2011.65 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

25 : fourniture de signalisation, SIGNALETIQUE VENDOMOISE (41101 Vendôme) pour un montant total de 1095,68€HT

26 : fourniture d'illuminations de Noël, DECOLUM (55310 Tronville en Barrois) pour un montant 1374,62€HT

27 : après consultation de 7 entreprises pour le nettoyage de la vitrerie et sols des bâtiments communaux, 4 entreprises ont répondu, l'entreprise NET PLUS (72000 Le Mans) a été retenue pour un montant de 1889€HT

28 : après consultation de 3 entreprises pour le feu d'artifice du 20 août, DIMEC (72100 Le Mans) a été retenu pour un montant de 4784€TTC

29 : après consultation de 3 géomètres pour les levés topographiques (aménagement centre-ville et construction d'une maison médicale), 2 ont répondu. Le Cabinet MAÏORE (72300 Sablé sur Sarthe) a été retenu pour un montant de 2300€HT

30 : fourniture de vêtements de travail, LANGUILLE (72027 Le Mans) pour un montant de 1225,27€TTC

31 : spectacle de Noël, L'artisterie Cie « Fais pas ci, fais pas ça » (72700 Pruillé le Chétif) pour un montant de 900€TTC

2011.66 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.15 à n° 2011.16. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2011.67 : Emplois communaux occasionnels

Pour faire face aux congés annuels des agents, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, un agent non titulaire à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, pour une durée de 2 mois à compter du 01 juillet 2011.

2011.68 : Servitudes d'utilité publique radioélectriques et faisceaux hertziens : annexion au Plan Local de l'Urbanisme.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 novembre au 04 décembre 2009, Monsieur le Préfet a prescrit l'annexion aux Plans Locaux de l'Urbanisme des servitudes d'utilité publique suivantes :

Décret du 03 décembre 2010 relatif à l'étendue des zones et servitudes applicables au voisinage de centre radioélectriques pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Décret du 03 décembre 2010 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques autour des centres et des faisceaux hertziens.

Monsieur le Maire va prendre l'arrêté d'annexion correspondant.

2011.69 : Achat de matériel

Suite au vol de véhicule à l'atelier, l'expertise aboutit au remboursement d'une somme de 2 926,42€HT (3 500€TTC) et à l'enlèvement du véhicule.

Il est nécessaire d'acheter un autre véhicule, du genre camionnette.

Un crédit de 18 000€ est inscrit article 2182 et prélevée article 020, dépenses imprévues.

Le conseil municipal charge le Maire de retenir la meilleure offre.

2011.70 : Marché de voirie 2011 : choix de l'entreprise

Ce marché entrainait dans la procédure des MAPA. Il a été envoyé à la publication le 20 mai 2011 sur le portail du Conseil Général et dans Ouest France.

6 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juin. Le marché comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- | | |
|--------------------------------------|-----|
| - offre financière | 60% |
| - références, moyens, qualifications | 40% |

Après analyse des offres, la commission a classé les offres et propose de retenir l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ (53150 Brée) pour un montant de 58 766,30€HT pour les deux tranches.

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tout document relatif à l'exécution du marché.

2011.71 : Projet maison médicale :

2011.71.1 - vente de terrain

Pour faire suite à sa délibération du 07 avril 2011, le conseil municipal accepte de vendre à la SCI OFTADEH MARCHAND un terrain d'une surface

maximum de 220m², destiné à la construction d'un cabinet de kinésithérapie, à prendre sur l'unité foncière de la commune constituée des parcelles cadastrées section AD n° 88, 90, 91, 92 et 121, le reste de l'unité foncière étant destiné à la construction d'une maison médicale par la commune.

- Considérant que la commune est classée en zone déficitaire en médecins généralistes par arrêté du 27 décembre 2005 de la Mission Régionale de la Santé,

- considérant que l'objectif est de créer une offre médicale diversifiée pour favoriser l'installation de médecins et professionnels de la santé,

- considérant le prix de vente du terrain en zone d'activité « le Tertre », le conseil municipal propose de lui vendre le terrain au prix de 1,524€HT le m² soit 1,823€TTC, comme les terrains vendus dans la zone d'activité « le Tertre », sous réserve qu'il ne soit affecté qu'à l'exercice d'une activité socio-médicale ou liée au bien-être pendant une durée minimum de 30 ans.

Les frais de bornage sont à la charge de la commune, les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal charge Maître Saab, notaire à Noyen, de la rédaction de l'acte et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document relatif à la vente.

L'avis du Domaine sera demandé.

2011.71.2- dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire présente le projet de permis de construire la maison médicale. Le conseil municipal l'approuve et autorise le Maire à signer la demande.

2011.72 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes

2011.72 - décompactage du terrain de football

Monsieur le Maire présente la demande de la SSN de décompactage du terrain de football. Le coût en est de 4 772,04€TTC. Le conseil municipal ne retient pas cette proposition pour 2011.

2011.73 : Questions des conseillers

- Circulation route de Pirmil

Est à nouveau posée la question de la dangerosité du carrefour route de Pirmil (RD69) - rue du Jousse et de la possibilité de mettre un ou plusieurs stop. Par un vote à main levée, le conseil municipal émet l'avis suivant :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - pose d'un stop rue du Jousse | 6 |
| - pose d'un stop route de Pirmil | 1 |
| - pose d'un stop sur chaque route | 4 |
| - abstentions | 3 |

Monsieur le Maire prend acte de cet avis.

- entretien des terrains de tennis

Madame Porcher demande qui entretient les terrains de tennis. La commune fait en principe le traitement des terrains. La question de l'entretien global des terrains sera réexaminée.

- barrières école

Madame Denoual indique que le conseil d'école de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie demandait la pose de barrières à proximité de l'école pour aider à résoudre les problèmes de stationnement. Cette demande sera étudiée avec l'équipe enseignante et les associations de parents d'élève.

Prochaine réunion prévue jeudi 28 juillet 2011